



# Présentation en vue du budget *2025*

# I. Entrée en matière

Le financement insuffisant du secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario continue de laisser les étudiantes et étudiants ainsi que le secteur en crise financière. Depuis les 20 dernières années, les étudiantes et étudiants peinent à joindre les deux bouts. La combinaison des compressions budgétaires dans la province et des répercussions des décennies de sous-financement, combinée à un coût de la vie extrêmement élevé, n'a que plongé plus profondément les étudiantes et étudiants dans cette crise. Lorsque les étudiantes et étudiants obtiennent leur diplôme, ils entrent dans un cycle durant des années, parfois une décennie complète, au cours duquel ils doivent rembourser leurs dettes d'études bien après la fin de leurs études postsecondaires. Les étudiantes et étudiants continuent à vivre des conditions peu abordables et inaccessibles, ce qui accentue les disparités socioéconomiques qui empêchent souvent les Autochtones, les Noirs, les personnes racialisées et les personnes handicapées de poursuivre des études postsecondaires. Tant que les étudiantes et étudiants continueront à faire les frais de cette crise, l'avenir des collèges et universités de l'Ontario ainsi que la longévité du secteur de l'éducation demeurent incertains et précaires.



## II. Frais de scolarité

*Recommandation : Augmenter de 4,9 milliards de dollars par année le financement de l'éducation postsecondaire*

---

Les frais de scolarité demeurent le plus grand obstacle à l'accès à l'éducation, surtout en Ontario. En 2024-2025, avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, l'Ontario demeurera la province qui facture aux étudiantes et étudiants canadiens parmi les frais de scolarité les plus élevés au pays. **En 2024, les frais de scolarité moyens facturés aux étudiantes et étudiants canadiens de premier cycle étaient de 8 514 \$, tandis que les frais de scolarité moyens facturés aux étudiantes et étudiants internationaux de premier cycle étaient de 48 267 \$ – les plus élevés au Canada.**<sup>1</sup> Il ne fait aucun doute que ces frais de scolarité élevés s'ajoutent aux très lourds fardeaux financiers auxquels font déjà face les étudiantes et étudiants de l'Ontario. L'Ontario compte le plus grand secteur de l'éducation postsecondaire et, pourtant, le financement dédié à long terme n'est pas au niveau requis pour soutenir un système accessible.

En Ontario, les frais de scolarité élevés résultent plutôt d'un système très sous-financé – situation attribuable à une baisse soutenue du financement public. En 1990, le financement gouvernemental couvrait 80 % du financement d'exploitation, la plus importante source de revenus des établissements d'enseignement postsecondaire, tandis que les frais de scolarité n'en couvraient que 18 %.<sup>2</sup> Une baisse marquée du financement public en Ontario au cours de plusieurs décennies a inversé ces ratios. Aujourd'hui, 64 % du financement d'exploitation des universités et 24 % du financement d'exploitation des collèges proviennent des frais de scolarité, tandis que seulement 31 % proviennent du financement de la province.<sup>3</sup> La structure qui en résulte pour financer l'enseignement supérieur en Ontario est inéquitable et insuffisante, car les collèges et les universités comptent sur les frais de scolarité pour couvrir le manque à gagner découlant de la perte de financement de l'État.

1 Gouvernement du Canada, Statistique Canada. (4 septembre 2024). « Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études (dollars courants) » ([https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004501&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710004501&request_locale=fr)).

2 Rouf, Kazi. (9 septembre 2019). « Canadian Higher Education Student Financial Aid Policies, Products and Services in Canada ».

3 Romard, Ryan et Randy Robinson. Centre canadien de politiques alternatives. (Novembre 2023). « Back from the Brink: Restoring Public Funding to Ontario's Universities ».

Les étudiantes et étudiants internationaux sont particulièrement exploités dans ce modèle, ce qui tient compte d'une grande partie des frais de scolarité en raison des droits différentiels abusifs qu'ils doivent payer. **Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les étudiantes et étudiants internationaux représentaient près de 19 % des étudiantes et étudiants à temps plein; pourtant, ces étudiantes et étudiants ont versé près de la moitié (48,4 %) de tous les frais de scolarité payés dans la province.** L'Ontario est aujourd'hui la province canadienne qui finance le moins l'éducation postsecondaire, préférant exploiter sans relâche les étudiantes et étudiants internationaux pour soutenir à peine un système qui s'effondre comme un château de cartes.

### Comparaison des sources de financement des établissements d'enseignement postsecondaire, 1990 par rapport à 2022

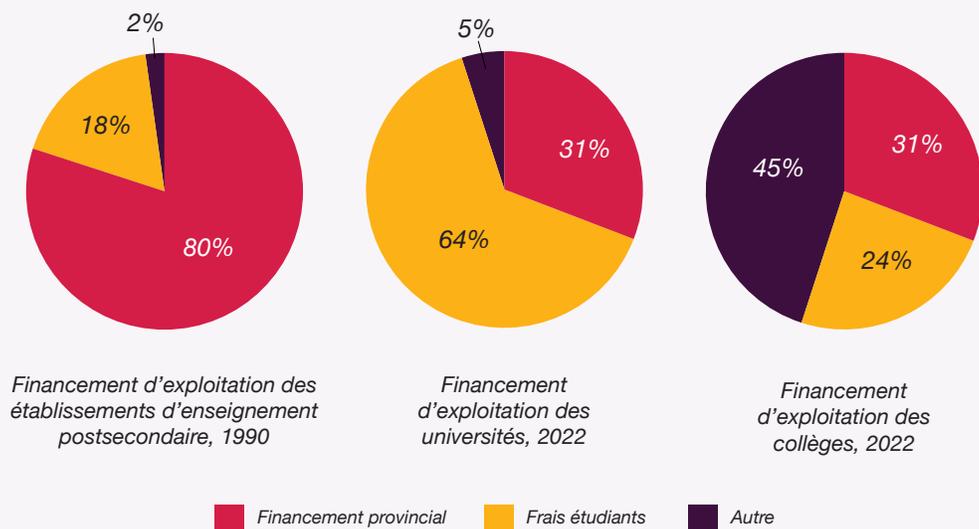


Figure 1: Au cours des deux dernières décennies, le financement provincial versé aux établissements d'enseignement postsecondaire a diminué de près de 50 %, entraînant ainsi une dépendance accrue aux frais étudiants pour couvrir les fonds d'exploitation.

En réponse aux signes précurseurs du sous-financement du secteur, la province a réuni le groupe d'experts pour répondre à ces inquiétudes. Bien que les étudiantes et étudiants soient les principaux intervenants dans le système des collèges et universités de l'Ontario, ils n'étaient pas représentés sur le groupe d'experts. Dans son rapport, le groupe d'experts a annoncé que 1,3 milliard de dollars seraient distribués aux établissements d'enseignement postsecondaire sur trois ans (conformément à l'annonce faite par le gouvernement provincial). Pourtant, selon le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario<sup>4</sup>, au cours de la période des dépenses non

4 Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario. (11 décembre 2024). « Suivi des dépenses 2024-2025 : T2, Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario ». (<https://fao-on.org/fr/rapport/2024-25-expenditure-monitor-q2/>). Page 1.

auditées du deuxième trimestre, le financement a baissé d'environ 3,5 % – l'équivalent de 211 millions de dollars. Cette annonce de financement n'a pas compensé le financement inadéquat du secteur par le gouvernement provincial pour autant. En outre, selon le BRF, la province a dépensé 229 millions de dollars de moins que prévu dans les collèges, les universités et l'aide étudiante (point de vote 3002-1)<sup>5</sup>, qui accorde des subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités ainsi que des programmes d'aide financière aux études, dont le RAFEO.

La structure actuellement en place en Ontario pour financer l'éducation postsecondaire est inacceptable. La Fédération soutient que le gouvernement provincial doit accroître le financement des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'assurer la **gratuité de l'éducation pour l'ensemble des étudiantes et étudiants**. La Fédération insiste sur le fait que la seule façon de créer des établissements durables est de bonifier considérablement le financement que l'État verse à ces établissements. Pour commencer, la Fédération recommande d'**augmenter de 4,9 milliards de dollars le financement de l'éducation postsecondaire** afin de ramener le financement en Ontario à la moyenne nationale des dépenses en éducation postsecondaire.<sup>6</sup>



5 Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario. (11 décembre 2024). « Suivi des dépenses 2024-2025 : T2, Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario ». (<https://fao-on.org/fr/rapport/2024-25-expenditure-monitor-q2/>). Page 1.

6 Romard, Ryan et Randy Robinson. Centre canadien de politiques alternatives. (Novembre 2023). « Back from the Brink: Restoring Public Funding to Ontario's Universities ».

### III. RAFEO

*Recommandation : Le gouvernement provincial doit ramener ses mesures de soutien financier aux niveaux de 2018-2019, en investissant au moins 1,2 milliard de dollars dans le RAFEO, et transformer toutes les bourses d'études accordées en fonction du mérite en bourses fondées sur les besoins des étudiantes et étudiants plutôt qu'en prêts et en bourses d'études*

---

Depuis 2018-2019, le gouvernement provincial a réduit le financement du RAFEO accessible aux étudiantes et étudiants canadiens, ayant passé d'un financement fondé sur des bourses à un financement fondé principalement sur des prêts. Les changements apportés au programme font principalement en sorte que les étudiantes et étudiants se fassent offrir des prêts ultimement assortis d'exclusions et de restrictions. Ces difficultés ont augmenté l'endettement étudiant et réduit l'admissibilité à des bourses, ce qui a eu une incidence disproportionnée sur l'ensemble des étudiantes et étudiants.

Des étudiantes et étudiants autochtones qui fréquentent un établissement non autochtone ont fait part d'une expérience éducative négative, à savoir que les établissements n'intègrent pas de façon adéquate et tangible les cultures et l'histoire des étudiantes et étudiants autochtones dans leurs programmes, cours et mesures de soutien.<sup>7</sup> Parallèlement, les établissements autochtones de l'Ontario reçoivent beaucoup moins de financement que d'autres établissements d'enseignement postsecondaire et moins de financement du RAFEO par étudiant-e, car le gouvernement provincial continue à déterminer les montants reçus en prêts et bourses en fonction de l'établissement, du programme et des besoins particuliers de chaque étudiant-e.

Dans le cas des étudiantes et étudiants à temps partiel, ils ne peuvent jamais traîner un solde impayé de plus de 10 000 \$, certaines bourses étant limitées à 2 800 \$ par année scolaire. Des facteurs tels que les types de programme, le domaine d'études et

<sup>7</sup> Indspire. (2018). *Truth and Reconciliation in Post Secondary Settings: Student Experience*

la région où l'établissement est situé sont également déterminants dans le montant qu'un-e étudiant-e reçoit du RAFEO. Dans certains cas, des étudiantes et étudiants handicapés qui sont admissibles au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et qui reçoivent des prestations de ce dernier reçoivent en contrepartie moins de financement du RAFEO, mais ils sont limités quant au nombre d'heures qu'ils sont autorisés à travailler, ce qui nuit à la possibilité qu'ils aient de poursuivre des études postsecondaires.

Ces compressions du financement public ont une incidence considérable sur les établissements qui ont besoin d'un soutien durable et stratégique; c'est le cas notamment des petits établissements ainsi que des établissements du Nord, ruraux et francophones. Par exemple, le financement ponctuel de 10 millions de dollars du gouvernement pour les établissements francophones, s'il était distribué en parts égales entre les divers établissements francophones de l'Ontario, s'élèverait à environ 2,5 millions de dollars par établissement pour l'année scolaire 2024-2025.<sup>8</sup> Étant donné que ces 2,5 millions de dollars sont répartis entre les nombreuses priorités des établissements francophones ou du Nord, les étudiantes et étudiants sont souvent laissés avec peu ou pas d'appui financier direct de l'établissement ou du gouvernement.

Les frais de scolarité demeurent le plus grand obstacle à l'éducation postsecondaire, et même si le RAFEO est accessible aux étudiantes et étudiants canadiens, il ne fournit pas assez de financement pour couvrir les frais de scolarité de l'étudiant-e ou l'étudiant-e n'y est pas admissible du tout, alors même que l'étudiant-e bénéficierait grandement d'un soutien financier. Le RAFEO est utilisé pour justifier le coût élevé des frais de scolarité, alors que le programme ne répond pas aux besoins de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Dans la même veine, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux sont justifiés pour compenser le manque de financement provincial et servent essentiellement à subventionner le coût des études d'étudiantes et étudiants canadiens. Pourtant, les étudiantes et étudiants internationaux n'ont droit à aucun soutien financier. Malgré le fait qu'ils paient des frais de scolarité exorbitants et non réglementés, les étudiantes et étudiants internationaux ne sont pas admissibles au RAFEO.

Le programme du RAFEO requière un budget plus élevé pour soutenir efficacement les étudiantes et étudiants et la structure du programme doit être revue. En Ontario, la structure actuelle du programme du RAFEO comprend un système de prêts en deux volets : le volet de prêts fédéraux et le volet de prêts provinciaux. Bien que le volet fédéral du RAFEO prévoit des prêts sans intérêt, le volet provincial, bien que supérieur au volet fédéral, continue à porter intérêt payable sur le principal dès que l'étudiant-e

8 Lyare, Osa. (2024). « Quebec Announces Additional \$10M towards Francization ».

obtient son diplôme ou cesse d'étudier à temps plein. Bien que les étudiantes et étudiants aient droit à une période de grâce de six mois avant de devoir commencer à rembourser leur prêt, le taux d'intérêt immédiat que porte le volet provincial du prêt est injuste et irréaliste. Il est impératif que le gouvernement provincial fasse ce que le gouvernement fédéral met en œuvre pour s'assurer que les étudiantes et étudiants qui ont une dette à l'égard du RAFEO ne sont pas contraints de payer des intérêts.

**Le gouvernement provincial doit ramener ses mesures de soutien financier aux niveaux de 2018-2019, en investissant au moins 1,2 milliard de dollars<sup>9</sup> dans le RAFEO, et transformer toutes les bourses d'études accordées en fonction du mérite en bourses fondées sur les besoins des étudiantes et étudiants plutôt qu'en prêts et en bourses d'études.** L'engagement d'investir dans les étudiantes et étudiants ne peut pas être respecté par les initiatives de financement ponctuel proposées par le gouvernement. Ça prend un investissement en continu pour les étudiantes et étudiants ayant besoin de bourses.

Alors que la Fédération continue de militer pour un système d'éducation postsecondaire gratuit, accessible et de haute qualité, il faut également que de l'aide soit accessible à l'ensemble des étudiantes et étudiants ». Cela oblige de repenser l'actuel système du RAFEO, principalement axé sur les prêts, et de le transformer en un système de bourses fondées sur les besoins pour l'ensemble des étudiantes et étudiants qui étudient dans cette province, nonobstant leur établissement, leur programme, leur domaine d'études ou leur statut.



9 Romard, Ryan et Randy Robinson. Centre canadien de politiques alternatives. (Novembre 2023). « Back from the Brink: Restoring Public Funding to Ontario's Universities ».

## IV. Frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux

*Recommandation : Éliminer les droits différentiels et régler les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux.*

---

Le gouvernement provincial a déréglementé les frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux en 1996. Par conséquent, cette politique permet aux établissements d'enseignement postsecondaire de hausser leurs frais de scolarité comme bon leur semble et sans restrictions, créant ainsi des droits différentiels. Parallèlement, le financement public de l'éducation postsecondaire a continué à diminuer pendant des décennies et les étudiantes et étudiants ont été témoins de la dépendance excessive des établissements d'enseignement postsecondaire à l'égard des frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux pour les aider à générer des revenus tout en compensant le financement insuffisant qu'ils reçoivent du gouvernement provincial.

Les étudiantes et étudiants internationaux qui poursuivent des études au Canada ont encaissé de fortes hausses de 2015 à 2019. Les inscriptions dans les collèges et dans les universités ont augmenté de 154 % et de 39,6 % respectivement. Seulement en Ontario, le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux inscrits a doublé au cours de cette période, passant de 96 492 en 2015-2016 à 192 206 en 2019-2020. Cette situation a donné l'occasion au gouvernement du Canada d'augmenter les frais de scolarité non réglementés, entraînant du coup une pression financière pour les étudiantes et étudiants – pression qui les empêche de s'engager pleinement dans leurs études et de se concentrer sur celles-ci. Alors que le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux continue d'augmenter, l'absence de soutien adéquat laisse ces derniers dans des positions vulnérables, souvent en proie à des sentiments xénophobes et discriminatoires et aux prises en statut précaire en matière d'immigration. Par exemple, des étudiantes et étudiants internationaux se sont même vu refuser l'accès à des banques d'alimentation en raison de leur visa et ont été victimes de discrimination en raison du sentiment qu'ils sont responsables de la crise du logement dans les villes où ils vivent et étudient.

Récemment, le coût moyen des frais de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux de premier cycle universitaire se chiffre à 45 242 \$, ce qui est environ 466 % de plus que ce que paient les étudiantes et étudiants canadiens dans la province. De plus, les étudiantes et étudiants internationaux sont contraints au travail précaire pour aider non seulement à payer ces droits différentiels, mais aussi les primes coûteuses des régimes privés d'assurance-maladie des collèges (le RSMC) ou des universités (le RAMU). En 2022, les étudiantes et étudiants internationaux de cette province ont contribué au PIB du pays 16,9 milliards de dollars sur un total de 30,9 milliards de dollars.<sup>10</sup>

L'exploitation des étudiantes et étudiants internationaux n'est pas viable et c'est une pratique très contraire à l'éthique. Les étudiantes et étudiants internationaux vivent dans des logements et des conditions déplorables après avoir été informés des frais de scolarité qu'ils devront payer l'année suivante. Par ailleurs, la récente annonce par le gouvernement fédéral que le nombre de visas étudiants internationaux serait réduit a semé de la panique. Cette politique proposée attribue à tort la crise de l'abordabilité aux étudiantes et étudiants internationaux et fait des étudiantes et étudiants internationaux des boucs émissaires pour les échecs des gouvernements fédéral et provincial.

La réponse des établissements d'enseignement à cette annonce démontre à quel point ces établissements dépendent des étudiantes et étudiants internationaux en l'absence de financement public. Le gouvernement provincial doit faire pression sur le gouvernement fédéral pour que cette décision politique soit infirmée et il doit également s'attaquer à la structure de financement inéquitable que cette décision a créée.

Cette structure de financement n'est plus acceptable. La Fédération soutient que le gouvernement provincial doit accroître le financement des établissements d'enseignement postsecondaire afin d'assurer la gratuité de l'éducation pour l'ensemble des étudiantes et étudiants. Bien que de récentes présentations au gouvernement provincial, comme la consultation du groupe d'experts, suggèrent de hausser les frais de scolarité pour tenir compte de la précarité financière des établissements, la Fédération insiste sur le fait que la seule façon de créer des établissements durables est de bonifier considérablement le financement que l'État verse à ces établissements.

---

10 Impacts économiques de l'éducation internationale au Canada – Mise à jour 2022, page 3.

## V. L'Assurance-santé de l'Ontario pour toutes et tous

### *Recommandation : Rétablir la couverture de l'Assurance-santé de l'Ontario pour les étudiantes et étudiants internationaux*

---

Les étudiantes et étudiants internationaux doivent payer non seulement des frais de scolarité supplémentaires élevés, mais aussi une prime élevée pour la couverture d'un régime privé d'assurance-maladie. Avant 1994, l'ensemble des étudiantes et étudiants étudiant en Ontario avaient accès à l'Assurance-santé de l'Ontario, mais les étudiantes et étudiants internationaux ont été retirés de la couverture du régime provincial d'assurance-santé. Les étudiantes et étudiants internationaux doivent donc payer leurs propres soins privés en adhérant au Régime de soins médicaux des collèges (RSMC) ou au Régime d'assurance-maladie universitaire (RAMU). En plus de frais de scolarité déjà très élevés, l'adhésion à un régime d'assurance-maladie privée obligatoire peut coûter entre 800 \$ et 2 600 \$ par année, en échange d'une couverture qui ne s'étend pas à l'ensemble des établissements de soins de santé. Par conséquent, les étudiantes et étudiants internationaux doivent souvent payer des soins vitaux de leur poche.

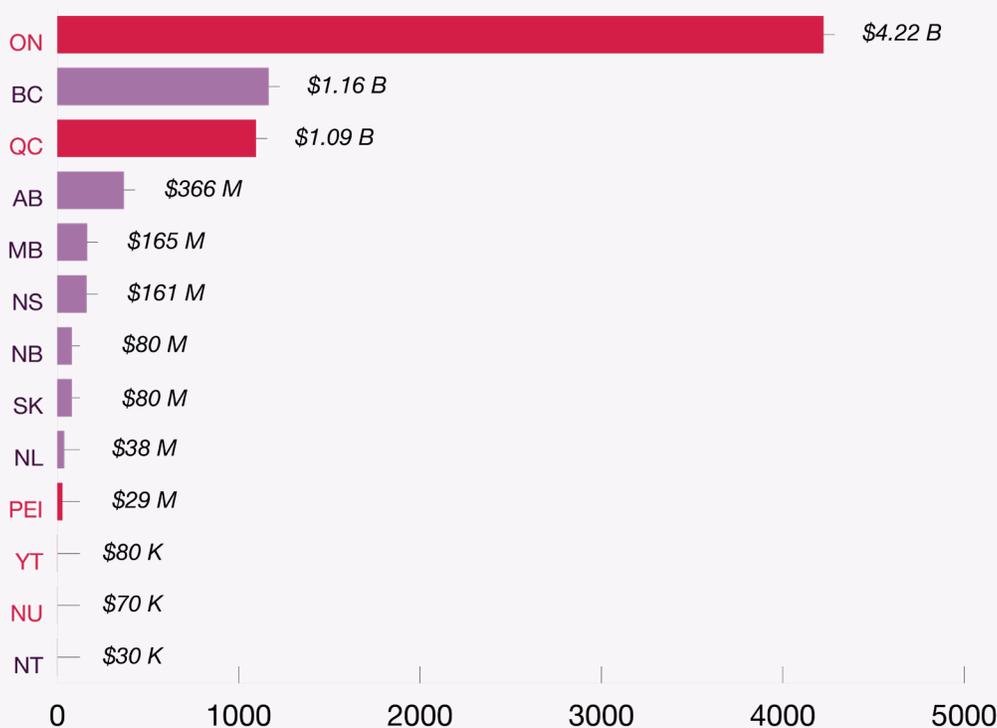
La rhétorique courante que les étudiantes et étudiants internationaux ne devraient pas être admissibles à l'Assurance-santé de l'Ontario parce qu'ils ne paient pas d'impôt est tout simplement fausse. En 2022, les dépenses annuelles des étudiantes et étudiants internationaux ont contribué à hauteur de 7,4 milliards de dollars aux recettes fiscales du pays.<sup>11</sup>

---

11 Roslyn Kunin and Associates, Inc. (30 novembre 2023). « Economic Impact of International Education in Canada — An Update of 2022 Impact Final Report ».

L'Ontario figure parmi les cinq provinces qui n'offrent actuellement aucune couverture en matière de soins de santé aux étudiantes et étudiants internationaux. **Les provinces et territoires qui offrent une telle couverture (moyennant des exigences de base qui varient) sont : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.** Le gouvernement de l'Ontario doit faire mieux et égaler ce que les huit autres provinces et territoires offrent aux étudiantes et étudiants internationaux.

### Recettes fiscales générées par les dépenses des étudiantes et étudiants internationaux par rapport à la couverture des soins de santé des étudiantes et étudiants internationaux



Recettes fiscales générées (en millions de dollars)

Figure 2: L'Ontario figure parmi les cinq provinces qui n'offrent pas d'assurance-maladie aux étudiantes et étudiants internationaux (voir en rouge), même si la province contribue à 57 % des recettes fiscales fédérales générées par les étudiantes et étudiants internationaux. Les provinces et territoires qui offrent une couverture de soins de santé aux étudiantes et étudiants internationaux sont l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan.

L'accès à des soins de santé est un droit, pas un privilège. Rétablir la couverture de l'Assurance-santé de l'Ontario pour les étudiantes et étudiants internationaux devrait être une priorité pour le budget 2025 de l'Ontario.

## VI. Le droit d'association des étudiantes et étudiants

### *Recommandation : Légiférer sur le droit d'association des étudiantes et étudiants*

---

Depuis toujours, les organisations étudiantes jouent un rôle clé dans le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario ainsi que dans le développement du système des collèges et universités de la province. Les syndicats, associations, clubs et groupes étudiants reconnaissent qu'il existe des lacunes dans le système et ont mis au point des processus décisionnels démocratiques pour éclairer leurs campagnes et leurs services. **Plusieurs des éléments des campus de l'Ontario, comme l'assurance médicale et dentaire, les laissez-passer d'autobus, les centres d'équité et l'aide alimentaire, que les étudiantes et étudiants qui arrivent s'attendent maintenant à recevoir et qu'ils considèrent comme des commodités de base sur les campus, ont été élaborés des organisations étudiantes et financés par les cotisations de ces organisations.**

Au cours des dernières années, des étudiantes et étudiants ont pu constater des changements potentiels dans la façon dont les frais sont perçus pour le compte de syndicats étudiants. Cela a ouvert une réalité potentielle de la façon dont le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario serait touché si les organisations étudiantes et leurs frais étaient jugés « facultatifs ». Les étudiantes et étudiants ont également des inquiétudes quant aux attaques dont ils ont été victimes dans le cadre de leur travail d'organisation communautaire, sur les campus et hors de ceux-ci. La Fédération recommande que l'Assemblée législative de l'Ontario légifère pour protéger le droit d'association des étudiantes et étudiants ainsi que les frais que les syndicats étudiants perçoivent de leurs membres.

Les syndicats étudiants ont des ententes historiques avec les administrations des établissements, que ce soit par l'entremise de *la Loi sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario* ou des protocoles d'entente conclus avec chaque université de l'Ontario. Cette structure décrit à la fois la relation entre les représentantes et représentants étudiants et les membres de l'administration, mais

permet des budgets plus prévisibles pour les étudiantes et étudiants. Un syndicat étudiant n'est pas seulement un conseil d'activités étudiantes; il représente les étudiantes et étudiants dans le milieu scolaire et offre des services clés qui profitent aux étudiantes et étudiants.

En Ontario, les syndicats étudiants offrent divers services tels que des services d'équité – notamment des centres de soutien alimentaire, des centres de soutien aux survivantes et survivants de violence sexuelle ainsi que des centres de la fierté et d'autonomisation des genres. Les services s'étendent également aux services en gros inter-campus tels que des régimes d'assurance médicale et dentaire et des laissez-passer d'autobus étudiants. **Ce sont des services pour lesquels les syndicats étudiants négocient des contrats avec des municipalités locales ou fournissent à leurs membres une assurance qui répond le mieux à leurs besoins.** De tels services gérés par les étudiantes et étudiants constituent le moyen le plus efficace de répondre aux besoins des membres et ils sont bénéfiques pour la santé financière de l'ensemble du secteur de l'éducation postsecondaire. Sans cotisations, les syndicats étudiants ne seraient pas en mesure d'acheter et de subventionner des services étudiants. Par conséquent, les coûts de ces services seraient refilés aux étudiantes et étudiants individuels (à des prix beaucoup plus élevés que ceux qui pourraient être négociés par le syndicat étudiant) ou auraient à être financés par l'administration. Moyennant des mesures législatives protégeant le droit d'association des syndicats étudiants et protégeant le droit de ces derniers de déterminer démocratiquement leurs cotisations, les établissements sont en mesure de s'assurer que les étudiantes et étudiants reçoivent non seulement la représentation qu'ils méritent, mais aussi d'importants services gérés par leurs pairs qui aident les étudiantes et étudiants à économiser de l'argent. Les syndicats étudiants combrent des lacunes sur leurs campus, et des mesures législatives protégeant leur droit d'association assureraient un financement durable pour les nécessités dont les étudiantes et étudiants dépendent.

Ultimement, les syndicats étudiants ont besoin de protections législatives pour s'assurer que, lorsqu'ils expriment et représentent leurs membres et les intérêts des étudiantes et étudiants, ils ne sont pas pénalisés par des mesures de définancement telles que l'illégale mesure en faveur de la liberté de choix chez les étudiantes et étudiants ou la rétention de cotisations par les administrations aux fins de réduire les étudiantes et étudiants au silence et de nuire à leurs efforts d'organisation. Ce ne sont pas les cotisations qui contribuent à rendre l'éducation coûteuse; ce sont les frais de scolarité élevés que les étudiantes et étudiants doivent payer qui rendent l'éducation postsecondaire inaccessible.

Grâce aux syndicats étudiants et à leur travail d'organisation, les étudiantes et étudiants, les administratrices et administrateurs ainsi que le gouvernement provincial sont en mesure de débattre et de trouver des solutions à des enjeux dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Ainsi, une législation protégeant les étudiantes et étudiants est essentielle à la santé et au succès du secteur.

## VII. Conclusion

La province doit investir dans les étudiantes et étudiants. Le coût élevé des frais de scolarité est devenu hors de portée de bon nombre d'étudiantes et d'étudiants, particulièrement de ceux qui accèdent au RAFEO ou des étudiantes et étudiants internationaux qui doivent payer des frais non réglementés pour compenser le manque de financement provincial. L'avenir de l'éducation postsecondaire dans cette province pèse dans la balance, car les étudiantes et étudiants de l'Ontario paient parmi les frais de scolarité les plus élevés au pays en raison du financement par étudiant-e le plus faible au Canada. Les étudiantes et étudiants demandent plus de soutien du ministère des Collèges et Université – un soutien accru dont ils ont besoin. La bonification du financement de l'éducation postsecondaire, la réduction des frais de scolarité, l'augmentation des bourses du RAFEO en remplacement des prêts, l'expansion du RAFEO et l'accès des étudiantes et étudiants internationaux à l'Assurance-santé de l'Ontario sont des mesures essentielles pour assurer la santé et la longévité du secteur de l'éducation postsecondaire. Les collèges et universités de la province sont vitaux, et le gouvernement doit les traiter avec un sentiment d'urgence. Sans investissements considérables, les étudiantes et étudiants ainsi que le secteur continueront de peiner à joindre les deux bouts, ce qui aura une incidence sur l'avenir de l'éducation pour des décennies à venir.